



Obligations et recommandations valables du 26 décembre 2020 au 10 janvier 2021

CATÉGORIE	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle ou en groupe	Autorisé Activités sportives «privées» non organisées uniquement en plein air et en groupes de max. 2 personnes, sauf si toutes les personnes font partie d'un même ménage ou cohabitent; des amendes sont prévues pour les personnes qui ne respectent pas cette règle	* Sport-loisir, Remise en forme, Bien être, Santé publique, Santé mentale
Sportifs d'élite + encadrement et partenaires d'entraînement	Autorisé au Centre national sportif et culturel (d'Coque) y compris le HPTRC; le max. de 2 personnes ne compte pas	* Continuité haute performance/professionnelle * Protocoles sanitaires renforcés * Suivi médical renforcé
Equipes nationales senior (m/f) + encadrement	Autorisé au Centre national sportif et culturel (d'Coque); le max. de 2 personnes ne compte pas	* Athlètes dont la qualification sportive est reconnue en tant que telle par le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL)
Pratique d'une activité physique sur prescription médicale	Autorisé en salle et dans les centres aquatiques; en particulier dans des centres spécialisés comme le Rehazenter le max. de 2 personnes ne compte pas	* Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive * Protocoles sanitaires renforcés * Suivi médical renforcé * Les salles sont fermées mais ces publics prioritaires bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Salles de sport privées (centres de fitness, centres de culture physique)	Fermé	
Piscines couvertes, centres aquatiques et similaires	Fermé	* Sauf centres ouverts pour personnes bénéficiant d'une prescription médicale

www.covid19.lu

www.sports.lu